

# LA REVUE DES JARDINS JANVIER '68



*lire*: LES DISCOURS DU PREMIER MINISTRE DANIEL JOHNSON, DE M. ALFRED ROULEAU ET LE COMPTE RENDU DE L'INAUGURATION DU NOUVEL ÉDIFICE DE L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS.

# La pensée économique et politique de Desjardins\* — YVES ROBY

## LA CAISSE POPULAIRE DE LÉVIS

Afin de combattre l'usure, véritable plaie sociale, et dans le but d'organiser un système de crédit adapté aux besoins des classes laborieuses, Alphonse Desjardins propose l'établissement de cellules économiques locales: les Caisses populaires. Importé d'Europe, où il avait fait la preuve d'une réussite éclatante, le système ne pouvait être transposé tel quel au Canada, au risque de ne pas s'identifier à la réalité canadienne. Il faut féliciter Desjardins d'avoir eu assez de flair pour puiser dans les diverses sociétés coopératives d'épargne et de crédit en Europe les éléments qui pouvaient convenir à notre milieu et d'avoir, sans hésitation, rejeté les autres.

En 1897, la lecture de l'ouvrage de W. H. Wolff, le grand maître anglais de la coopération, devait s'avérer le point de départ du mouvement coopératif d'épargne et de crédit au Canada français. Desjardins tenait enfin le remède de l'usure. Mais entre cette date et la fondation de La Caisse populaire de Lévis, il y a trois ans d'études laborieuses et difficiles, trois ans d'analyses minutieuses que nous ne saurions passer sous silence.

En 1897, Desjardins ignore presque tout de la coopération, il ignore jusqu'à « l'existence d'institutions telles que les *People's Banks* ». Mais il a de l'ambition et ne craint point l'effort. Wolff, obligeamment, l'introduit auprès des grands maîtres de la coopération. Il étudie et scrute jusque dans les moindres détails les divers modèles qu'on lui propose.

« When Mr. Desjardins (...) wished to start co-operative banks in Canada, he plied me with letters on point after points, and carefully consulted those co-

operative bankers abroad to whom I gladly furnished him with introductions and whom he desired to imitate and has, in fact imitated ». <sup>2</sup>

« Cette correspondance, remarquent Albert Faucher et Cyrille Vaillancourt, prit l'ampleur d'une enquête internationale sur les méthodes mises en œuvre dans les vieux pays à l'effet de démocratiser l'épargne et le crédit. » <sup>3</sup> Très habilement, il obtient de chacun d'eux, pour son plus grand profit, tous les renseignements désirés. Les sociétés du genre sur le vieux continent formaient une véritable mosaïque. Toutes à base coopérative, elles pouvaient se ramener à quatre types principaux: la Caisse d'épargne, la banque populaire Schulze, la Caisse de crédit Raiffeisen et la banque populaire Luzzati.

La Caisse d'épargne, comme son nom l'indique, n'est pas une institution de crédit; elle n'a qu'un but, celui de promouvoir l'esprit d'épargne chez les petits salariés, les agriculteurs et recueillir leurs économies afin de les transformer en un capital productif. Des placements lucratifs et de toute sécurité assurent l'intérêt le plus élevé possible sur les dépôts. Le travailleur peut ainsi accumuler un capital de réserve auquel il pourra facilement recourir dans les cas de chômage, de maladie ou d'accident. Mais, nous le répétons, la Caisse d'épargne ne consent aucun crédit à des usagers. Il en va tout autrement dans la banque populaire de Schulze, fondée en Allemagne.

En effet, dans cette dernière, tous les membres fournissent le capital et s'engagent à souscrire une seule part de valeur égale et assez élevée. <sup>4</sup> Tous les sociétaires

se déclarent solidaires des opérations de la société. C'est pour cette raison — et afin d'éviter la mainmise sur la banque par quelques capitalistes n'ayant en vue que leurs intérêts — que Schulze limite l'apport des membres à une seule part. Mais le coopérateur allemand innove lorsqu'il déclare que les profits réalisés sur les dépôts et le capital, ne proviendront plus uniquement de placements lucratifs, mais seront réalisés sur le crédit accordé aux sociétaires. L'institution, d'ailleurs, prête à un taux d'intérêt assez élevé variant, à l'origine, entre 12 et 14%. L'emprunteur, venant d'un milieu dominé par l'usurier « was willing to pay (...) there is no wrong in taking from him fairly high interest ». <sup>5</sup> La banque se soucie fort peu de l'usage qu'entend faire l'emprunteur du prêt demandé: seule la sécurité du prêt l'intéresse. Cependant, elle ne prête qu'à court terme soit pour une période n'excédant que très rarement trois mois. « Schulze has laid it down as a cardinal rule that a banker cannot lend out money for a longer term than that for which he himself has received it. » <sup>6</sup> Schulze, en outre, à l'encontre de nombreux confrères s'oppose à la gratuité des services. Enfin, l'institution opère dans une circonscription assez étendue, ce qui lui assure de nombreux sociétaires et un chiffre d'affaires considérable. Au fond, ces Caisses de crédit « sont de véritables banques ». <sup>7</sup> Sur plus d'un point elles diffèrent du système élaboré en 1846-47 par un de ses compatriotes, Raiffeisen.

Une première différence vient du fait que la banque Raiffeisen n'exige aucun capital initial de ses sociétaires. <

5. WOLFF, W. H., *People's Banks*: 82.

6. *Ibid.*, 83.

7. DE BIGAULT, Henri, « Les Caisses rurales et Raiffeisen ». Un aperçu du mouvement social en Allemagne, dans *Études*, 5 novembre 1903, Manuscrit 0.21: 1F-8; p. 354. Desjardins s'inspire très peu de ce système.

\* ROBY, Yves, *Alphonse Desjardins et les Caisses populaires, 1854-1920*, Chez Fides et au Service de la papeterie de La Fédération: \$2.

1. Desjardins à Wolff, 6 juin 1898. 0.22: 12a-2.

2. WOLFF, William Henry, *People's Banks*, 3<sup>e</sup> édition, 1910: 573.

3. A. Faucher, Cyrille Vaillancourt, *op. cit.*, 53.

4. À l'origine 30 livres, mais elle pouvait être payée par petits versements.

## SOMMAIRE

Bon an mal an, Dieu soit céans CYRILLE VAILLANCOURT	<b>3</b>	Hommage à monsieur B. N. Arnason ROSARIO TREMBLAY	<b>16</b>
La peine de mort CYRILLE VAILLANCOURT	<b>5</b>	La formation des cadres WM. J. PLATT	<b>18</b>
À L'Assurance-Vie Desjardins ÉDOUARD-A. TARDIEU	<b>6</b>	Monsieur Ernest Guimond n'est plus CYRILLE VAILLANCOURT	<b>19</b>
Allocution de l'honorable Daniel Johnson	<b>9</b>	Le développement — nouveau nom de la paix S. S. PAUL VI	<b>20</b>
Allocution de monsieur Alfred Rouleau	<b>11</b>		
La Société générale de financement du Québec PAUL-ÉMILE CHARRON	<b>13</b>		

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

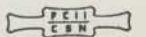
LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES UNIONS RÉGIONALES DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS, AVENUE DES COMMANDEURS, LÉVIS (QUÉBEC)

Vol. 34 - N° 1

Lévis, janvier 1968

LA REVUE DESJARDINS, organe officiel de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, et tirée ce mois-ci à 17,000 exemplaires, est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal (1965), Ltée, à Québec.

● Le prix de l'abonnement, pour un an, est \$2.50. ● Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



## Bon an mal an, Dieu soit céans

Bon nombre de gens nous demandent ce que sera l'année 1968. Bien fin celui qui pourrait déterminer d'une façon précise ce qui se passera en 1968. Tout de même, pour essayer d'éclairer certains de nos lecteurs, disons que parmi les rapports que nous recevons actuellement d'ici et là, certains sont pessimistes, d'autres sont optimistes. Il faut admettre que l'année 1968 sera ce que les hommes l'auront faite; ce qui veut dire que tous les dirigeants de nos Caisses populaires doivent se mettre résolument à la tâche pour travailler sans se décourager à surmonter les difficultés, comme ils l'ont réalisé dans le passé dans des circonstances un peu identiques, surtout au cours des années 1930 à 1939. Il faudra que chacun agisse avec prudence et suive toujours les principes émis par notre fondateur, monsieur Desjardins. Si la prospérité continue, remercions-en le ciel. Si nous rencontrons certaines difficultés, mettons-nous entre les mains de la Providence et agissons avec droiture et honnêteté. C'est pourquoi nous disons sans crainte de nous tromper: Bon an mal an, Dieu soit céans, car, quoi qu'on dise, c'est Dieu qui nous soutiendra toujours.

À notre avis, actuellement, le grand défaut ou travers de certains secteurs de nos Caisses populaires, c'est qu'on veut imiter les entreprises financières qui ne craignent pas de faire de la spéculation, on veut faire la concurrence à ces organismes. Nos Caisses populaires ne sont pas là pour lutter contre celui-ci ou celui-là; elles ont été fondées pour aider leurs sociétaires, en appliquant les vrais principes de la coopération. Les uns nous disent qu'il faut changer notre manière de procéder, étant donné que tels organismes adoptent des méthodes et des manières de faire tout autres que dans le passé, et certaines Caisses populaires craignent cette concurrence. Ne cessons pas d'être des Caisses populaires et vivons tout près de nos sociétaires. Quelqu'un nous proposait, tout récemment, de chambarder toutes les structures de nos Caisses populaires. *Exemple*: que chaque sociétaire prenne une seule part, et que le reste du capi-

tal social soit transformé en dépôt à terme de un, deux ou trois ans. Le capital social étant la principale garantie des dépôts dans nos Caisses populaires, celles qui voudraient agir comme on nous le proposait dernièrement pourraient se mettre dans une bien mauvaise situation, car elles perdraient de leur solidité. L'intérêt payé sur le capital social est plus élevé que celui payé sur les dépôts d'épargne; n'est-ce pas là l'équivalent de l'intérêt payé sur des dépôts à terme?

D'autres sont d'avis que la situation économique au Canada sera plus difficile en 1968. En effet, les statistiques publiées tout dernièrement disent qu'au cours du troisième trimestre de l'année 1967 le volume de la production nationale a diminué, et la hausse très minime de  $\frac{1}{2}$  de 1% de la valeur des biens et services pendant ces trois mois a été plus qu'annulée par la hausse des prix. La croissance de l'économie canadienne en 1967 ne dépassera pas 2%, dit-on, alors qu'elle avait été de 5.9 en 1966 et de 6.9 en 1965. Cette diminution doit nous faire réfléchir. On prédit une autre baisse au début de 1968. Il semble que cette prédiction se confirme par l'augmentation du chômage et une baisse de 1% de la production industrielle en octobre dernier. L'Exposition universelle de Montréal a permis à notre pays d'améliorer sa position en ce qui concerne la balance canadienne des paiements, mais l'Exposition est finie, et les investissements sont moins élevés; ce qui fait que dans la région métropolitaine de Montréal, qui comprend plus du tiers de la population de la province de Québec, le chômage est plus considérable.

Il en est aussi qui disent que d'après les statistiques il y a eu dans le Québec une baisse d'investissements de 5.8% durant le premier semestre de 1967, tandis que partout ailleurs au Canada une hausse a été enregistrée. À ce chapitre des investissements privés et publics, la cote totale du pays enregistrait un surplus de 4.7%. Quant au produit national brut, les estimations pour toute l'année ont prévu une hausse de 6.4% à 6.6%, soit un peu moins que la prévision de 7% anticipée. Tout de même,

on prévoit que les premiers mois de 1968 seront meilleurs que les premiers mois de 1967. Il reste, cependant, que l'épargne en 1967 a été plus élevée qu'au cours des années précédentes; aussi, le commerce durant les fêtes a été très considérable, mais certaines grandes compagnies, comme celles qui produisent de l'acier, et certains marchés sont moins prospères que les années antérieures. Ainsi, en 1967, on a vendu moins de blé, moins d'aluminium, moins de pâtes et papier, les grèves se sont répétées dans l'industrie de l'automobile, nos ports ont été paralysés plus souvent qu'à leur tour par des arrêts de travail; après tout cela, il ne faut pas s'étonner de voir l'activité économique canadienne perdre de son élan. Il y a aussi la situation économique internationale, la crise provoquée par la dévaluation de la livre sterling, la ruée vers l'or, les pressions que subit actuellement la devise américaine; toutes ces causes ne sont pas étrangères à la perte de vitesse de l'économie de notre pays.

Malgré tout, il n'y a pas lieu de s'affoler. Tous les pays du monde doivent adopter des mesures en vue de réduire leurs dépenses et faire disparaître ce déséquilibre de la balance des comptes. Ne perdons pas le nord, comme on dit communément, mais établissons des priorités, créons un climat favorable au développement de l'industrie manufacturière, et vivons selon nos moyens.

Il y a eu, au cours de 1967, une hausse d'investissements dans toutes les provinces du Canada, sauf dans Québec. Notre province bénéficie de près de la moitié du total des paiements de péréquation versés par le gouvernement fédéral aux provinces, elle détient le record de l'indice du chômage au pays, elle compte le plus grand nombre d'assistés sociaux et de bénéficiaires de mesures sociales et de bien-être; y a-t-il chez nous des gens qui, consciemment ou non, veulent nous plonger plus profondément dans cette régression socio-économique? Nous devons prendre conscience de cette réalité. Que nos Caisses populaires restent ce qu'elles ont toujours été, qu'elles n'essaient pas de faire de la spéculation,

ou *banking*, et qu'elles voient à l'emploi sage et prudent de leurs fonds, et ainsi elles surmonteront toutes les difficultés économiques qui se présenteront, comme elles ont traversé les crises économiques antérieures. Soyons réalistes, ne rêvons pas, vivons suivant nos moyens, travaillons avec intelligence et ardeur, et, alors, nous aurons le moyen de vivre, comme le disait si bien le président de la Caisse populaire de Québec-Est, monsieur A.-S. Paradis.

Protégeons nos Caisses populaires. Comme il y aura probablement plus de chômage en 1968, les bandits pourraient bien être plus nombreux. D'ailleurs, une loi vient d'être votée prohibant la peine capitale. Nous craignons que cette loi ait des conséquences néfastes. Déjà nous constatons que les vols à main armée se multiplient, et nos employés sont plus exposés à être les victimes des bandits. Concernant cette loi qui vient d'être passée pour prohiber la pendaison, nous nous permettons de publier dans une autre page de cette revue le discours que nous avons prononcé au Sénat, le 13 décembre 1967. Presque tous les sénateurs de la province de Québec ont voté dans le même sens que nous, contre l'abolition de la peine capitale.

Nous ne sommes pas pessimistes, et encore moins désespérés, et nous avons la certitude que si nous voulons, chacun d'entre nous, prendre entre nos mains notre propre défense, l'année 1968 sera bonne, et tous nos coopérateurs vivront heureux et en paix, à la condition de suivre les enseignements et directives de notre fondateur, monsieur Desjardins.

Nous le répétons: Bon an mal an, Dieu soit céans. C'est le vœu que nous formulons ardemment à votre intention. ◀

*L. Vaillancourt*

# La peine de mort

Texte du discours prononcé au Sénat par le sénateur Cyrille Vaillancourt, le 13 décembre 1967.

Honorables sénateurs, tous ceux qui ont pris part au débat avant moi au sujet du bill C-168 ont parlé en anglais, moi, je parlerai en français.

Je n'ai jamais été aussi perplexe au sujet d'un projet de loi tel que celui que nous étudions présentement et qui s'intitule Loi modifiant le Code criminel. Parmi les arguments avancés en faveur de ce bill, on a dit que pendre un criminel — malgré qu'on ne pende plus maintenant — c'est du barbarisme du moyen âge. Par ailleurs, je demanderais aux criminels d'être moins barbares eux-mêmes et tout ira mieux. Toutefois, vous savez que les vrais criminels ne sont pas toujours ceux qui tuent, parce que, avec toutes ces projections de vues animées à la télévision, au cinéma et partout, on montre comment tuer, comment assassiner. Ce serait là, à mon point de vue, une des premières choses à laquelle nous devrions essayer de remédier.

Tous les autres arguments développés me rendent perplexe. Hier soir, le sénateur Rœbuck a demandé lequel d'entre vous voudrait s'offrir pour être le bourreau qui pendra le criminel; qui acceptera? Moi, je suis prêt à vous dire que je ne serais pas disposé à accomplir cette tâche. Cet argument m'a quelque peu ébranlé. C'est un des arguments. Il y en a d'autres qui ont de la valeur, à mon point de vue; c'est que, malgré toutes les précautions que l'on prend aujourd'hui pour éviter de ce faire, on peut quand même se tromper.

Dans cette loi, on prend surtout la

défense des criminels, et les victimes qui les défend?

J'ai une expérience de 45 à 50 ans dans les Caisses populaires. J'ai entendu parler de meurtres commis de toutes les façons. Un exemple: nous sommes obligés actuellement de payer une assurance à la veuve et les six enfants d'un gérant d'une Caisse populaire tué dans un vol à main armée. Mais on ne parle pas de ceux-là. On parle de la protection des criminels. Cela, ça me fait énormément peur.

Les criminels qui sont au pénitencier aujourd'hui sont bien traités. J'ai visité, il y a un an, un nouveau pénitencier près de Saint-Vincent de Paul. Les criminels ont des cellules; ils mangent bien; ils ont des jeux organisés, des séances de vues animées, etc. Au bout d'un certain temps, on libère le criminel, on le renvoie parmi la société. Il a de la difficulté à se procurer un emploi, car tout le monde n'est pas prêt à embaucher un criminel sortant du pénitencier. Alors il fait un autre mauvais coup et retourne au pénitencier. Pour lui, c'est beaucoup mieux que de vivre en liberté. De plus, je me dis que, si au moins ceux qui sont condamnés à vie l'étaient réellement, parce que en somme, ils ne le sont que pour 7 ou 8 ans; après cette période ils retournent dans le monde, commettent un autre délit, reviennent au pénitencier où ils sont bien logés et bien nourris. On fait tout pour protéger les criminels. On a beaucoup de sympathie pour eux. Cependant, dans les discours, on n'a pas beaucoup parlé en faveur des victimes et de leurs « dépendants ».

Maintenant, je vais vous raconter ce que j'ai vécu un jour, il y a 20 ans. Un bon matin, je reçois un appel téléphonique du colonel Lambert, directeur de la Police provinciale à Québec. Le colonel Lambert me dit: nous avons arrêté, il y a 2 ou 3 jours, un individu qui a commis un vol dans une de vos Caisses populaires; cet homme nous a fait des révélations, s'est confessé; il nous a dit qu'il avait décidé, avec son compa-

gnon, de faire une descente chez vous, à la Caisse centrale. Voudriez-vous venir au Bureau de la police provinciale, vous verrez ce jeune homme et vous nous direz si vous le reconnaissez. Je traverse alors à Québec, je me rends aux Quartiers généraux de la police provinciale, puis je vois ce jeune homme dans un cachot. Je dis alors au policier: je le connais ce bonhomme-là, j'ai surtout bien connu son père, qui était un brave homme. Alors, je lui parle, lui aussi me connaissait. Je n'ai pas essayé de le convertir. Après lui avoir posé quelques questions, je lui ai dit: quand vous avez fait votre *hold up* à Hull, vous avez tiré du revolver; vous auriez pu tuer quelqu'un; si on vous avait pris, comme on l'a fait dans le moment, vous vous exposiez à être pendu. Le jeune homme de me dire: quand nous faisons un vol à main armée, règle générale, nos revolvers sont chargés à blanc seulement. S'ils sont vraiment chargés, nous tirons vers le plafond ou à terre, parce que nous savons que, si nous sommes pris, nous serons pendus. Alors, je me suis dit que la crainte était le commencement de la sagesse. Cette conversation est toujours restée gravée dans ma mémoire. Or, j'en viens à la conclusion que, si la peine capitale n'empêche pas les criminels de tuer, c'est parce que ces gens-là qui commettent des vols à main armée prennent des stupéfiants ou des *goof balls*, ce qui les rend très audacieux, leur enlève toute crainte de commettre un acte comme celui qu'ils se proposent d'accomplir. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui même la peine de mort n'arrête pas les bandits.

Donc, il faut protéger la société. Si, dans ce projet de loi, on indiquait une peine d'au moins 25 ans avant d'offrir un pardon quelconque — car 7 ou 8 ans, ce n'est pas long — il me semble que cela serait un moindre mal. Là, je ne sais pas ce que je ferais si l'on apportait un tel amendement à ce projet de loi. Actuellement, il me semble que je ne peux pas voter en faveur de cette loi. ◀

# À L'Assurance- Vie Desjardins

## *L'Inauguration de l'après-midi*

Le 5 décembre 1967 fut une grande journée pour L'Assurance-Vie Desjardins. Elle inaugurait officiellement le nouvel édifice de son siège social à l'avenue des Commandeurs.

Sous la présidence du premier ministre du Québec, l'honorable Daniel Johnson, commença, dans l'après-midi, à 15 heures, la cérémonie de l'inauguration.

D'abord le directeur général de L'Assurance-Vie Desjardins, monsieur Alfred Rouleau, souligna l'importance de cette journée dans l'histoire du mouvement Desjardins, puis salua la présence du premier ministre de la Province, de Son Éminence le cardinal Roy, du ministre de la Main-d'œuvre, l'honorable Jean Marchand, du chef de l'opposition, Monsieur Jean Lesage, des maires de la région métropolitaine, particulièrement ceux de Lévis et de Québec, enfin il indiqua les objectifs atteints et à atteindre par la société.

Ce fut ensuite le premier ministre, l'honorable Daniel Johnson, qui, dans son allocution, brossa un tableau rapide mais convaincant des réalisations de cette entreprise deve-

nue en si peu de temps une des plus importantes du genre en Amérique du Nord.

Le discours du chef du gouvernement québécois fut entrecoupé de phrases amusantes qui provoquèrent souvent des rires approbateurs.

(Nous reproduisons plus loin les allocutions du premier ministre et de monsieur Alfred Rouleau.)

Puis Son Éminence le cardinal Maurice Roy, rappela que l'Église n'a pas attendu le Concile pour inviter les Chrétiens à jouer pleinement leur rôle de citoyen dans la société.

Voici en substance les idées développées par Son Éminence. On nous a souvent reproché d'être resté un peuple trop rural, déficient sur le plan de la collaboration, mais l'œuvre du mouvement coopératif Desjardins est là pour prouver le contraire... Je vous apporte aujourd'hui la gratitude de l'Église pour cette collaboration, œuvre civique, œuvre chrétienne, que vous offrez avec tant de compétence... Le mouvement coopératif Desjardins a ce mérite d'être extrêmement populaire. Le peuple est invité à prendre en main son destin, vous avez assuré

ÉDOUARD-A. TARDIEU

*Bas-relief se profilant dans la montée des escaliers; œuvre de l'artiste Denis Juneau.*



son éducation. Nous sommes ainsi mieux préparés pour l'évolution à prévoir. Que sera-t-elle? Nous savons que la clé de toute solution demeure entre les mains d'hommes compétents, qui veulent s'aider les uns les autres.

Le président de L'Assurance-Vie Desjardins, le sénateur Cyrille Vaillancourt, clôturera la série des discours par des paroles énergiques parties du cœur qui témoignent de l'ardeur et de la conviction toujours mises par lui à faire respecter l'esprit du fondateur. Après avoir motivé sa joie et sa reconnaissance, à titre de président de L'Assurance-Vie Desjardins, au premier ministre du Québec et à Son Éminence le cardinal Maurice Roy, l'honorable Vaillancourt évoqua cette constante collaboration qu'il avait pu apporter, depuis si longtemps, à l'œuvre du fondateur des Caisses populaires, le Commandeur Alphonse Desjardins. M. Vaillancourt avait commencé, dès 1905, à s'associer au mouvement naissant des Caisses populaires au Québec. Il rappelle en évoquant la grande figure de l'illustre fondateur des Caisses populaires et les difficultés qui se dressèrent sur sa route, une réflexion du Commandeur Desjardins: « Je ne puis reposer mon œuvre sur les grands financiers et les hommes... Ils n'y croient pas. Donc, je la remets entre les mains de Dieu. »

Le sénateur Vaillancourt qui fut fortement applaudi par l'assistance, devait terminer son allocution en rappelant que « la coopération travaille avec quelqu'un, et non contre quelqu'un ».

### La réception

Et le charme intellectuel causé par les envolées oratoires ne fut rompu que pour faire place à celui des yeux et du palais.

Les deux mille hôtes de L'Assurance-Vie furent d'abord invités à passer dans les salles des buffets.

C'est en dégustant des mets agréables que l'on gravissait les escaliers ou que l'on prenait l'ascenseur pour aller visiter les salles et les bureaux

du nouvel immeuble, tandis que des petits écrans récapitulaient à tous les étages les nombreuses scènes de cette journée historique pour L'Assurance-Vie Desjardins.

### Le premier élément d'un plan d'ensemble

Le nouvel édifice inauguré le 5 décembre représente le premier élément d'un plan d'ensemble modulaire,

culaire» d'où se détachent les valeurs du béton, les fibres, le tissu, tout a été prévu et arrangé par les hommes de l'art et du génie pour faire de ce complexe un véritable enchantement pour les yeux.

Pourtant c'est un immeuble sans fard, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur.

« Un immeuble où l'on a voulu respecter la vérité du matériau. Symbole d'une institution vouée, en raison de son inspiration coopérati-



Une partie de l'assistance lors de l'inauguration de l'édifice de L'Assurance-Vie Desjardins.

c'est la première étape d'un tout, pensé, dessiné et prévu en fonction des besoins et des exigences d'une entreprise moderne, d'une institution coopérative qui se veut présente à son temps.

Cette première construction peut recevoir jusqu'à 400 employés, la seconde pourra en accueillir 250 autres et la troisième 350. L'ensemble des cinq bâtiments pourra abriter plus de 2,000 employés.

Contraste d'ombre et de lumière, simplicité de la ligne, architecture en « ossature », architecture « mus-

ve, au respect de la vérité sur les plans humain, économique et social.

« La chaleur des tons contrastants, la luminosité d'un éclairage naturel à la fois abondant et tamisé par les brise-soleil, le confort d'une climatisation moderne, le maximum d'insonorité assuré par le tapis courant partout sur les étages, autant d'éléments mis à contribution par les architectes et voulus par la direction de l'institution pour assurer aux collaborateurs, à tous les niveaux, les meilleures conditions de travail possible, les meilleures conditions

d'efficacité et de confort, les conditions les meilleures pour un personnel que l'on sait animé lui aussi des aspirations humaines, économiques et sociales qui sont la marque même de l'Assurance-Vie Desjardins et des institutions du mouvement coopératif Desjardins.»

Nos félicitations aux architectes, Alain, Ouellet et Reeves pour de si belles créations et à l'administration de L'Assurance-Vie Desjardins pour leur avoir fourni l'occasion de contribuer d'une façon si originale à

l'évolution de l'architecture canadienne.

■ *Rectification.* — Dans la deuxième partie de notre compte rendu du dixième Congrès des Caisses populaires publiée dans le numéro de novembre 1967 de *La Revue Desjardins*, nous avons écrit que seul le commissaire général, monsieur Pierre Dupuy, put assister à la démonstration offerte à l'île Sainte-Hélène aux responsables de l'Expo '67. Il nous faut rectifier, en ajoutant les noms des personnes suivantes de la Compagnie de l'Expo présentes, elles aussi, lors de cette cérémonie au

kiosque international Bandshell «E»: Messieurs Robert E. Shaw, Andrew G. Kniewasser, G. Dale Rediker, Jean-Claude Delorme, Pierre de Bellefeuille, Yves Jasmin, Jean-Paul Lussier. Des témoignages d'appréciation leur ont été offerts également par monsieur Émile Girardin, président de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins.

De tels témoignages parvinrent aussi à Son Honneur le maire Jean Drapeau, à monsieur Lucien Saulnier, président de l'exécutif, et à monsieur Robert Letendre, conseiller spécial près le conseil exécutif. ◀

## Une peinture de monsieur Vaillancourt

Le 5 décembre 1967, monsieur Gordon Smith, vice-président et directeur général de la *Cuna Mutual Insurance Society*, dont le bureau canadien est à Hamilton, Ontario, présentait à l'honorable Cyrille Vaillancourt, directeur général de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins depuis sa fondation en 1932, une peinture de monsieur Vaillancourt ayant servi de thème pour le calendrier Cuna 1967. L'encadrement comporte l'inscription suivante:

« *Original portrait donated by Cuna Mutual Insurance Society*

*and Cumis Insurance Society, Inc. — 1967.* »

La présentation a été faite en présence de messieurs Émile Girardin, président de La Fédération, Paul-Émile Charron, directeur général adjoint, et Rosario Tremblay, officier des relations publiques.

Monsieur Gordon Smith a tenu à rappeler à cette occasion l'amitié qui le lie à monsieur Vaillancourt depuis plus de vingt-cinq ans.

Nous remercions la *Cuna Mutual Insurance Society* pour ce geste de courtoisie envers notre Fédération et son directeur général, monsieur le Sénateur Vaillancourt. ◀

*Monsieur Gordon Smith présente la peinture à monsieur Vaillancourt. De gauche à droite: Messieurs Rosario Tremblay, Émile Girardin, Cyrille Vaillancourt, Gordon Smith et Paul-Émile Charron.*



# Allocution de l'honorable Daniel Johnson premier ministre du Québec

*L'honorable Daniel Johnson.*



Je suis toujours extrêmement heureux et extrêmement fier de prendre contact avec les responsables d'une grande réussite québécoise. C'est un plaisir de choix qu'il m'est donné de savourer bien souvent puisque les grandes réussites québécoises vont se multipliant dans tous les domaines.

Quand on analyse, si sommairement que ce soit, le bilan de L'Assurance-Vie Desjardins, on y trouve, noir sur blanc, la preuve que dans le secteur des affaires comme dans les autres, nous sommes capables de nous forger des instruments parfaitement accordés à nos besoins collectifs.

Voici une institution qui n'a pas encore vingt ans. Et déjà, son volume d'assurance souscrite atteint près de deux milliards de dollars.

Au moment de sa fondation, en 1948, il y avait en Amérique du Nord 700 entreprises d'assurance-vie. La vôtre était naturellement au pied de la liste puisqu'elle était la dernière venue. Mais comme elle a été vive à gravir les échelons! Aujourd'hui, on la voit déjà en 90<sup>e</sup> place, sur une liste qui en comprend maintenant 822. C'est dire qu'il y a en Amérique du Nord plus de 700 entreprises d'assurance-vie qui n'ont pas la taille de la vôtre bien qu'elles soient, pour la plupart, plus anciennes que la vôtre. Et bien sûr, vous n'avez pas fini de monter.

Qu'on ne vienne donc pas me dire que les Canadiens français n'ont pas le goût et le sens des affaires. Car ces progrès, ce n'est tout de même pas aux autres que vous les devez.

Sans doute avez-vous bénéficié de l'expérience et du dynamisme de ce vaste mouvement des Caisses populaires Desjardins dont vous êtes l'une des ramifications les plus prometteuses. Vos racines plongent dans une terre qui était déjà défrichée, labourée, fertilisée par le travail patient et méthodique de plus d'une génération de Québécois. Dans les sociétés de ces Caisses, vous trouviez une clientèle en puissance, admirablement rompue aux pratiques

de l'épargne et de la solidarité économique.

Mais ce tremplin dont vous avez si bien profité pour prendre votre élan est lui-même une réalisation que les coopérateurs ne doivent à personne d'autre qu'à eux-mêmes. Il y a deux millions de coopérateurs dans le Québec d'aujourd'hui. Voilà deux millions de Québécois dont on ne peut sûrement pas dire qu'ils sont des « entretenus ». Deux millions de Québécois qui savent marcher sur leurs propres jambes et grouper leurs épargnes pour avancer ensemble et faire avancer avec eux toute la communauté dont ils sont issus.

Je veux bien qu'on nous serve de temps à autre une bonne caricature de nos défauts ou de nos déboires; cela peut être utile à certains moments; à condition toutefois qu'à force d'ensemencer les nuages, les faiseurs de pluie ne finissent pas par noyer le grain qui pousse.

Le plus grand danger qui nous guette n'est pas celui de nous illusionner sur nos talents et nos ressources; c'est bien plutôt celui d'attribuer à des faiblesses congénitales des retards qui résultent de causes historiques ou géographiques et qui n'ont aucun rapport avec notre mentalité ou notre culture; retards que nous aurons vite rattrappés si, au lieu de cultiver un pessimisme qui conduit à la passivité, nous savons prendre conscience de toutes les possibilités qui sont en nous et autour de nous.

Que peut-il sortir de bon du Québec et du Canada français? Certains se sont posé la question avant l'Expo 67. Eh bien! vous connaissez maintenant la réponse: ce fut le plus grand succès dans toute l'histoire des expositions universelles. Nous n'avons pas fait cela tout seuls, mais c'est chez nous que cela s'est fait et personne n'ignore la part que nous y avons prise. On peut dire, je pense, qu'aux yeux du monde entier, l'Expo 67 aura été la véritable accoucheuse du Québec moderne.

Quand l'Hydro-Québec, alors que j'étais ministre des Ressources hydrauliques, s'est mise à confier des tâches d'une très grande importance à des ingénieurs de chez nous, à des entrepreneurs de chez nous, à des techniciens et à des fournisseurs de chez nous, vous auriez dû voir les froncements de sourcils, les doutes et les inquiétudes qui se lisaient sur certains visages. Mais la preuve est maintenant faite que, même dans les secteurs qui se situent à l'extrême pointe du progrès technologique, nous sommes capables non seulement de suivre les autres, mais de les devancer dans bien des cas.

Ce savoir-faire, cet esprit d'invention, ces dons créateurs que nous savons manifester en d'autres sphères, je me demande bien ce qui pourrait nous empêcher de les appliquer aussi au domaine du commerce, de l'industrie, de la finance, des grandes affaires. Nous étions bien partis avant 1760. Il y a eu, bien sûr, un certain hiatus dans notre développement, ce qui nous a obligés à recommencer aux portes et châssis, comme on s'est plu à le dire récemment. Il fallait bien bâtir des capitaux avant de bâtir des usines. Il fallait bien commencer par la petite entreprise avant d'accéder à la grande. D'ailleurs, même aux États-Unis, pays par excellence du gigantisme, les petites et moyennes entreprises continuent de se multiplier et de jouer un rôle extrêmement important dans la vie économique.

Mais nous n'en sommes pas restés là. Je pourrais citer de nombreux exemples d'industriels ou de financiers canadiens-français qui, partis de rien il y a dix, vingt ou trente ans, ont édifié des entreprises dont le rayonnement s'étend aujourd'hui bien au-delà des frontières du Québec et du Canada.

Souvent c'est à l'étranger que nous recueillons les plus beaux témoignages de confiance à l'endroit du Québec et de ses institutions. Malheureusement, nous sommes ainsi faits que nous publions plus volontiers nos retards que nos succès.

Nous ne sommes pas sans défauts et, dans ce monde où l'interdépendance est l'un des premiers impératifs du progrès économique, nous aurons toujours beaucoup à apprendre des autres; mais nous avons aussi certaines choses à leur enseigner. Et dans le domaine de la coopération, pour ne mentionner que celui-là parce qu'il vous concerne de plus près, ce n'est sûrement pas le Québec qui a du rattrapage à faire, puisque nous sommes bien en avance sur toutes les autres provinces.

Il nous reste quand même beaucoup à faire pour occuper, dans l'économie du Québec et du Canada, la place qui devrait normalement être la nôtre. Et, si j'ai voulu montrer que nous sommes capables de réussir aussi bien que les autres, c'est précisément pour que nous ne perdions pas le goût et la volonté de faire beaucoup plus.

Puisque nous voulons participer plus étroitement à la direction de notre économie et à la mise en valeur de nos ressources matérielles et humaines, il nous faudra prendre les moyens pour y parvenir. Or la recette est exactement la même pour toutes les nations du monde. Il s'agit de travailler fort; de dépenser moins et d'épargner davantage; d'apprendre à grouper nos capitaux et à les investir là où ils profiteront le plus à l'ensemble de la communauté; de ne pas être les derniers à prendre confiance en nous-mêmes; d'épauler en toute occasion les entreprises et les institutions qui travaillent pour nous.

Songez à tous les emplois qu'il faudra créer, au cours des prochaines années, pour les jeunes qui sortiront de plus en plus nombreux de nos écoles et de nos universités. Si les progrès de l'économie québécoise ne leur permettaient pas de trouver chez nous les carrières pour lesquelles ils seront si bien préparés, bon nombre de nos diplômés devraient forcément chercher du travail ailleurs et les milliards dépensés pour l'éducation auraient servi dans

une large mesure à tirer pour d'autres marrons du feu.

Je sais que l'État a aussi un grand rôle à jouer dans l'économie moderne et, pour ma part, j'ai bien hâte qu'une fois réglé le problème constitutionnel, nous puissions enfin consacrer toutes nos énergies à des tâches d'expansion industrielle, commerciale et financière dans un Québec où il reste tellement à faire. Mais pour être pleinement valable, l'action de l'État doit elle-même s'appuyer sur les forces vives de la nation. Rien ne saurait remplacer les valeurs d'initiative, de discipline et de solidarité qu'incarne si bien le mouvement coopératif.

Messieurs, je vous félicite d'avoir créé cette entreprise et de lui avoir imprimé un si vigoureux essor. L'Assurance-Vie Desjardins est à l'image d'un Québec en pleine croissance. Elle contribue à l'avancement du Canada tout entier puisque son action s'étend bien au-delà des frontières québécoises.

Puisse-t-elle continuer de grandir et de nous inspirer, par la dimension même de ses succès, une indéfectible foi en nous-mêmes, en nos institutions et en notre avenir. ◀

---

## NOTES ET COMMENTAIRES

---

### *Produits manufacturés*

Le prix des produits manufacturés augmente plus rapidement au Canada que dans tous les autres pays avec lesquels nous sommes en concurrence. Depuis les douze derniers mois, les produits manufacturés canadiens ont subi une hausse de 5.8%, tandis qu'aux États-Unis la hausse était de 1.7%, au Japon, de 2.1%, en France, de 1.8%, en Italie, de 3.8%, en Grande-Bretagne, de 1.7%, et en Allemagne, là où le taux d'augmentation a été le plus bas, 1.5%.

Cela indique qu'il va falloir restreindre quelque peu nos dépenses et baisser notre train de vie. ◀

# Allocution de monsieur Alfred Rouleau, directeur général de L'Assurance-Vie Desjardins

Monsieur Alfred Rouleau.



La journée d'aujourd'hui marque une date importante dans l'histoire de L'Assurance-Vie Desjardins et du mouvement coopératif Desjardins. Commencée ce matin par la bénédiction de l'immeuble sous la présidence du curé de la paroisse Notre-Dame de Lévis, en présence des administrateurs et du personnel, elle trouve son apogée dans cette cérémonie d'inauguration.

Votre présence, monsieur le Premier Ministre, nous honore profondément puisqu'elle témoigne sans aucun doute de l'intérêt que vous avez toujours porté et que vous continuez de manifester à tout ce qui a trait aux Caisses populaires et à leurs institutions.

Éminence, nous savons que vous n'êtes jamais resté insensible à l'apport des laïques chrétiens dans la vie économique et sociale. Votre nomination à la direction de la Commission de l'Apostolat des laïques en témoigne. Nous sommes fiers de vous voir avec nous.

Comment ne pas mentionner la présence, parmi nos invités d'honneur, du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, l'honorable Jean Marchand, du chef de l'opposition à la législature, l'honorable Jean Lesage, de plusieurs maires de la région métropolitaine de Québec, en particulier le maire de la cité de Lévis, monsieur Vincent Chagnon, et son homologue de la cité de Québec, monsieur Gilles Lamontagne. (Un signe probablement que les communications entre Québec et Lévis vont s'améliorer ! Autrement nous devons peut-être penser à une annexion éventuelle avec nos voisins des États-Unis ...).

L'immeuble que nous inaugurons aujourd'hui, que nous souhaitons vous voir visiter, indique plus que par des mots, le dynamisme qui a toujours animé l'entreprise et les succès qu'elle n'a jamais cessé de connaître. Nous avons voulu que ses lignes architecturales s'inspirent d'une création dont la principale caractéristique serait d'être « vrai » tout en étant « fonctionnel ».

Nous croyons que l'objectif a été atteint et que l'œuvre a été réussie, grâce à la compétence et au zèle des principaux professionnels qui en ont été les artisans. Je nomme les architectes, messieurs Jean Ouellet, Jacques Reeves et Jean Alain, les ingénieurs, Oscar Dorval et la maison Asselin, Benoît, Boucher, Ducharme et Lapointe, l'urbaniste, Jean-Claude La Haye, le décorateur François Lamy, et l'artiste Denis Juneau.

Évidemment, nous ne construisons pas que des immeubles, même si d'autres sont en projet pour le compte d'autres institutions du mouvement Desjardins dont les sièges sociaux sont localisés dans la région métropolitaine de Montréal qui, nous l'espérons, un jour affirmeront une fois de plus le dynamisme de l'économie coopérative et québécoise.

Ai-je besoin de vous rappeler les principaux objectifs de ceux qui ont suscité la fondation de L'Assurance-Vie Desjardins, dont quelques-uns sont ici, en particulier notre président, le sénateur Cyrille Vaillancourt. Sûrement qu'ils voulaient rendre les avantages de la sécurité par l'assurance-vie encore plus accessibles aux classes laborieuses et aux familles. Par exemple, la réalisation, il y a quelques années, d'un contrat d'assurance-vie nettement à caractère familial, a certainement concouru à sensibiliser ceux qui avaient un mot à dire dans le fonctionnement du commerce de l'assurance-vie dans la province de Québec et au Canada. Les avantages de l'assurance-vie épargne, offerts depuis 1953 par les Caisses populaires à leurs sociétaires, sont aussi une preuve éloquente du souci de vouloir davantage rendre service.

Comme autre objectif, et non le moindre, il y avait aussi une volonté de canaliser de nouveaux capitaux pour mieux servir les intérêts des sociétaires des Caisses populaires et de la population en général. Les investissements de l'entreprise, jusqu'à présent, sont là pour dé-

montrer qu'elle a voulu être fidèle à l'idée première, celle de faire profiter ses capitaux à l'intention bien sûr de ses assurés, mais aussi du milieu dans lequel nous travaillons.

L'actif de L'Assurance-Vie Desjardins, au 31 décembre 1967, dépassera \$36,000,000. et nous pouvons déjà prédire qu'à la fin de 1968 nous atteindrons au moins \$41,000,000. C'est la pyramide, tout simplement, qui se développe, et dans dix ans nous pourrions probablement parler de cent millions.

D'autres objectifs, plus intimes ou plus personnels, ont été aussi à la source de la mise en place de L'Assurance-Vie Desjardins, par exemple, celui de développer une entreprise où le personnel qui y œuvrera puisse retrouver, dans l'exercice de son travail, un esprit identique à celui que nous pouvons retrouver dans notre vie familiale et sociale.

En résumé, le grand objectif a été, demeure et continuera à être celui d'édifier une entreprise financière d'envergure, bien administrée et jouant pleinement son rôle dans la vie économique et sociale.

Bien sûr que nous connaissons chez nous présentement une période difficile. Les problèmes sont nombreux, qu'ils soient d'ordre constitutionnel, éducationnel, économique, etc.... Par contre, nous croyons qu'encore aujourd'hui il se trouve chez nous des hommes et des femmes qui veulent construire et qui sont imbus d'idéal, capables de grandes réalisations. L'humanité ne se terminera sûrement pas avec nous, et il n'y a aucune raison pour que nous ne continuions pas à lui faire confiance avec tout ce qu'elle a de plus sain.

En tout cas nous n'hésitons pas à dire, autant à L'Assurance-Vie Desjardins que dans les Caisses populaires et les institutions qui leur sont rattachées, qu'il se trouve des milliers de collaborateurs intéressés à construire et à permettre au Québec et à la population canadienne-fran-

## SEREZ-VOUS DEMANDÉ POUR DONNER UN COURS DE PRÉPARATION AU MARIAGE ?

On compte souvent sur le gérant de la Caisse populaire pour donner la partie du cours de préparation au mariage traitant du budget. Si vous appréhendez devoir donner un tel cours ou si simplement il vous arrive souvent de conseiller financièrement des jeunes travailleurs, vous serez certes intéressé par l'étude **AMOUR, DÉLICES ET OR...**

**AMOUR, DÉLICES ET OR...** est une étude de la situation financière de 6,500 jeunes inscrits au cours de préparation au mariage. Cette étude fut réalisée par le Service de recherche de votre Fédération en collaboration avec les différents services de préparation au mariage à l'œuvre au Québec.

**AMOUR, DÉLICES ET OR...** vise à répondre à des questions comme celles-ci :

*Combien d'économies ont les garçons au moment du mariage ?*

*Ont-ils des dettes ?*

*Les jeunes filles ont-elles des économies importantes ?*

*Les économies s'accroissent-elles rapidement avec l'âge ou avec le nombre d'années de travail ?*

*Les économies sont-elles détruites par l'achat d'une automobile ?*

*Combien les jeunes comptent-ils dépenser pour meubler leur foyer ?*

*Les frais de mariage (cérémonie religieuse, réception, voyage de nocces) sont-ils tellement dispendieux ? Qui les paiera ?*

**AMOUR, DÉLICES ET OR...** est une étude de 80 pages. Vous y trouverez des tableaux statistiques vous donnant la situation financière des jeunes de votre région, face au mariage. Vous y trouverez également beaucoup de texte d'analyse cherchant à répondre aux questions posées plus haut.

Vous êtes intéressé à conseiller financièrement la jeunesse ? Demandez immédiatement votre exemplaire de **AMOUR, DÉLICES ET OR...** C'est une publication gratuite de votre Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins.

çaise de ce pays, de jouer pleinement son rôle, surtout dans le domaine

de la vie financière, industrielle et commerciale. ◀

# La Société générale de financement du Québec

PAUL-ÉMILE CHARRON

La Société générale de financement du Québec a été constituée en vertu d'une loi spéciale de la Législature du Québec (chapitre II, Élisabeth II, 1962).

## *Ses buts*

Cette loi, qui fut sanctionnée le 6 juillet 1962, assigna à La Société générale de financement du Québec deux buts:

a) susciter et favoriser la formation et le développement d'entreprises industrielles et, accessoirement, d'entreprises commerciales, dans la province, de façon à élargir la base de sa structure économique, en accélérer le progrès et contribuer au plein emploi;

b) amener la population du Québec à participer au développement de ces entreprises, en y plaçant une partie de son épargne.

## *Ses moyens d'action*

Et pour permettre à La société générale de financement du Québec d'atteindre ses buts, la Loi qui la régit lui accorda les pouvoirs:

a) d'acquérir, par souscription ou autrement, des actions, des obligations ou autres valeurs de toute entreprise;

b) de créer et louer des services techniques d'administration et de recherche pour elle-même ou pour d'autres;

c) d'acheter des obligations ou des bons du trésor émis ou garantis par le gouvernement fédéral ou une province et des obligations de municipalités ou commissions scolaires de la province de Québec;

d) de revendre les actions, obligations, bons du trésor ou autres valeurs acquises par la Société, mais non d'en faire commerce.

## *Ses fonctions*

Comme l'attestent de tels pouvoirs qu'elle détient, La Société générale de financement du Québec est à la fois une société de placement et de gestion. D'une part, elle fournit des

capitaux aux entreprises qui en ont besoin pour opérer leur restructuration financière ou leur regroupement ou pour prendre une plus grande expansion: elle le fait par l'achat d'actions ou d'obligations ou par des prêts. D'autre part, elle assure le personnel compétent s'il en est requis pour une gestion efficace des entreprises qu'elle aide à se restructurer ou se grouper pour constituer des ensembles puissants qui soient capables de faire face à la concurrence des grandes entreprises extérieures et d'avoir une plus grande productivité.

C'est ainsi que La Société générale de financement du Québec a réalisé le rassemblement de Marine Industries, Forano et Volcano et qu'elle a de la sorte rendu possible la création d'un des plus grands complexes de l'industrie mécanique au Canada. Car il emploie aujourd'hui 4,500 personnes, dont plus de 200 sont des ingénieurs, des techniciens et des dessinateurs. Les ventes de ce complexe mécanique sont passées de \$53 à \$90 millions, de 1965 à 1967, et ses profits nets ont plus que doublé au cours de ces deux dernières années.

Dans l'industrie forestière, la Société générale de financement du Québec a réalisé le complexe Sogefor, qui est constitué de Sogefor, Maki et J.-B. Dubé, qui est aujourd'hui le plus grand employeur de la région de Mont-Laurier et Maniwaki. Sous une seule administration, ces entreprises utilisent de façon coordonnée les ressources de cette région.

Elle contrôle aujourd'hui des entreprises dont l'actif total excède \$75,000,000. Les ventes de ses filiales ont dépassé les \$100 millions en 1967. Elle assure un emploi à plus de 10,000 personnes.

La S.G.F. joue à la fois le rôle d'entrepreneur et de financier dans le but de constituer au Québec une assise industrielle solide qui lui permette de développer son industrie et de promouvoir l'emploi en ayant recours à des méthodes modernes d'organisation, de gestion et de produc-

tion. Une multitude d'entreprises ont besoin d'être regroupées et restructurées pour devenir des ensembles qui seront en mesure de résister à la concurrence des grandes entreprises.

La S. G. F. accomplit sans conteste une œuvre nécessaire dans notre économie québécoise dont les assises ont grand besoin d'être fortifiées et élargies par la mise en vigueur des meilleures méthodes de structuration financière et de gestion des entreprises.

### **Sa structure administrative et financière**

La Société générale de financement du Québec a trois groupes d'actionnaires:

a) le gouvernement du Québec, qui, lors de la fondation de La Société générale de financement du Québec, a souscrit et versé \$5,000,000 d'actions à dividende différé, et qui est aujourd'hui représenté au conseil d'administration de la S. G. F. par quatre administrateurs;

b) les Caisses populaires, qui ont souscrit et versé à la S. G. F. \$5,000,000 d'actions ordinaires, et qui ont, elles aussi, quatre administrateurs pour les représenter à la S. G. F.

c) les autres actionnaires de la S. G. F. (qui forment le troisième groupe) se recrutent dans le public, et ils sont représentés par huit administrateurs (soit la moitié) qu'ils élisent eux-mêmes à l'assemblée générale annuelle de la S. G. F.

Ce groupe d'actionnaires a souscrit et versé \$6,000,000 d'actions ordinaires à la fondation de la S. G. F.

### **La S. G. F. est la propriété collective des Québécois**

Les Caisses populaires et le gouvernement du Québec détiennent ensemble la moitié des administrateurs (8 sur 16) et possèdent près des deux tiers du capital-actions (\$12,500,000 sur \$18,500,000) de La

Société générale de financement du Québec. Une telle participation financière des Caisses populaires avec le gouvernement du Québec au capital-actions de La Société générale de financement du Québec nous assure que La Société générale de financement demeurera toujours la propriété collective des Québécois et sera toujours au service de notre économie.

### **La Société de Fiducie du Québec est fiduciaire des Caisses populaires Desjardins**

Les Caisses populaires, qui ont souscrit \$5,000,000 d'actions ordinaires à La Société générale de financement du Québec, ont choisi comme fiduciaire La Société de Fiducie du Québec. Elles ont déterminé les conditions du contrat d'entiercement de leurs actions détenues à la S. G. F. lors d'une assemblée convoquée à cette fin par le conseil d'administration de La Société générale de financement du Québec. Les actions de la S. G. F. que les Caisses populaires possèdent sont entiercées pour une période de dix ans à La Société de fiducie du Québec.

### **Les administrateurs désignés pour représenter les Caisses populaires Desjardins à la S. G. F.**

Celle-ci a désigné les quatre administrateurs représentant les Caisses populaires qui possèdent des actions auprès de La Société générale de financement du Québec. Ce sont Messieurs Léo-Paul Cabana, ingénieur professionnel, qui est administrateur de L'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins et administrateur de La Caisse populaire Notre-Dame-des-Neiges, à Montréal; Albert Lajoie, licencié en sciences agricoles, secrétaire-gérant de La Caisse populaire de Joliette et administrateur de L'Union régionale de Joliette des Caisses populaires Desjardins; Paul-

Émile Charron, licencié en sciences économiques et en sciences agricoles, administrateur de La Caisse populaire de Bienville (Lévis), et de L'Union régionale de Québec des Caisses populaires Desjardins, directeur général adjoint de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins; Philippe Pariseault, licencié en sciences agricoles, directeur général de La Société coopérative agricole de Granby.

### **Comment la S. G. F. a utilisé ses fonds**

La Société générale de financement du Québec a commencé ses opérations en 1963, avec un capital-actions de \$16,000,000.

Depuis ses débuts, la S. G. F. a fait beaucoup de chemin. Ses \$16 millions de capital-actions qui lui furent versés à son origine, et auxquels se sont ajoutés des bénéfices accumulés de \$4,200,000, en plus d'une récente souscription de \$2,500,000 qui lui furent versés par le gouvernement de Québec, ont permis à La Société générale de financement de grouper des actifs de \$34,000,000.

Elle a utilisé un tiers de ses fonds, soit l'équivalent de la souscription d'actions à dividende différé par le gouvernement du Québec, à l'établissement de nouvelles entreprises, qui ont créé de nouveaux emplois. Elle a employé une autre partie non moins importante de ses fonds à la restructuration ou au regroupement ou à la consolidation et l'expansion d'entreprises existantes, en vue de fortifier et d'élargir les bases de notre économie québécoise, selon les objectifs qui ont présidé à sa fondation.

Les Caisses populaires apportent leur contribution à cette tâche combien nécessaire et urgente de restructuration et d'expansion de notre économie puisqu'elles participent au financement de La Société générale de financement du Québec.

Chaque Caisse populaire est autorisée par la Loi constituant la S. G. F.

(article 12 de la Loi) à souscrire des actions de La Société générale de financement du Québec jusqu'à concurrence du quart de son avoir-propre, selon les termes mêmes de la Loi.

Le Parlement du Québec a amendé, le 8 août 1967, la Loi constituant La Société générale de financement du Québec en vue de permettre au gouvernement du Québec de souscrire et verser un autre \$5,000,000 en actions à dividende différé à la S.G.F. et d'autoriser les Caisses populaires à acquérir, outre des actions ordinaires, des actions privilégiées émises par La Société générale de financement du Québec; l'article 12 de la Loi de la S.G.F. a été modifié en retranchant le mot « ordinaires » de façon à permettre aux Caisses populaires d'acheter n'importe quelle forme d'actions émises par la S.G.F.

La Société générale de financement du Québec a besoin de fonds pour poursuivre ses objectifs, c'est-à-dire pour continuer son travail nécessaire de consolidation et d'expansion de notre économie. Une assemblée générale spéciale de la S.G.F. a autorisé à cette fin l'émission de 500,000 actions privilégiées d'une valeur au pair de \$10 chacune, avec dividende cumulatif de 7%, convertibles sur la base d'une action privilégiée pour une action ordinaire, durant 15 ans. Ceux qui les achèteront auront donc la faculté de les convertir en actions ordinaires s'ils le désirent au cours des quinze prochaines années. Les actions privilégiées qui n'auront pas été converties en actions ordinaires seront rachetables à compter de 1983, soit dans quinze ans, à leur valeur au pair de \$10 chacune.

L'actif de La Société générale de financement du Québec est de \$34,000,000 au 31 décembre 1967. Après quatre ans d'opérations, la S.G.F. a donc un actif qui est plus que le double du capital-actions de \$16,000,000 qu'elle détenait lorsqu'elle a commencé ses opérations en 1963. Si l'on prend également en considé-

ration la rentabilité des principales entreprises qu'elle possède, tel le complexe Marine Industries, Forano et Volcano, dont les profits ont plus que doublé en 1967, on peut estimer que l'achat de telles actions privilégiées émises par la S.G.F. constitue un excellent placement, et un placement qui contribuera au progrès économique de notre province.

### **Raisons de souscrire**

Tout d'abord, l'épargnant qui achète de telles actions privilégiées de la S.G.F. a l'assurance, tout en participant au progrès industriel de sa province qui ne doit pas le laisser indifférent, d'encaisser un intérêt annuel de 7% sur son argent. Il a de plus la faculté d'acquérir, pour chaque action privilégiée qu'il détient, une action ordinaire de la S.G.F. et de faire éventuellement un bénéfice de capital qui s'ajoute à ses intérêts lorsque la valeur des actions excédera sur le marché leur valeur nominale. Les actions ordinaires de la S.G.F. ont actuellement une valeur aux livres de \$13.

Tout en recherchant un intérêt raisonnable sur leurs épargnes, les citoyens doivent faire des investissements qui contribuent à notre progrès économique. C'est dans cette perspective qu'ils doivent considérer l'achat des actions privilégiées de la S.G.F., qui utilise les fonds qui lui sont confiés pour consolider et développer notre économie.

### **Notre participation à la poursuite des objectifs de la S.G.F.**

Les Caisses populaires sont autorisées par La Loi de La Société générale de financement du Québec à acquérir des actions ordinaires ou privilégiées jusqu'à concurrence de 25% de leurs réserves ou avoir-propre.

Les Caisses populaires détiennent actuellement des actions ordinaires de la S.G.F. pour un montant de \$5,000,000, soit l'équivalent de 7.5% de leur avoir-propre, qui s'établis-

sait à \$66,000,000 au 30 septembre 1967.

Si les Caisses populaires achetaient de l'émission en cours des actions privilégiées pour un montant, disons, de \$2,500,000, soit la moitié de la présente émission de \$5,000,000, d'actions privilégiées avec dividende cumulatif de 7%, elles auraient alors investi dans les actions de La Société générale de financement du Québec un montant total de \$7,500,000, soit l'équivalent de 12% de leur avoir-propre, ce qui représenterait alors presque la moitié du montant qu'elles sont autorisées à souscrire à La Société générale de financement du Québec.

Les Caisses populaires ont exprimé le désir, au cours de leur congrès tenu en octobre dernier, de faire davantage pour le développement industriel du Québec. L'occasion leur sera donc de nouveau offerte de réaliser ce désir efficacement en souscrivant à cette émission d'actions privilégiées de La Société générale de financement qui leur assure un revenu annuel de 7% sur ce placement.

La S.G.F., dont le directeur général est monsieur Jean Deschamps, est un organisme spécialisé qui, disposant d'un personnel compétent, est en mesure de faire servir nos épargnes au progrès économique du Québec. C'est une entreprise économique qui nous appartient et que nous devons appuyer et promouvoir en lui apportant les capitaux nécessaires à la poursuite de ses objectifs.

Les Caisses populaires considéreront avec soin l'appel qui leur sera fait de souscrire des actions privilégiées à La Société générale de financement du Québec. Elles se rappelleront qu'elles sont avec le gouvernement du Québec les propriétaires majoritaires de la S.G.F. et que, par une nouvelle participation raisonnable au capital-actions de La Société générale de financement du Québec, elles maintiendront leur volonté de contribution à notre progrès économique, ce qui s'inscrit en tête de liste de leurs objectifs. ◀

# Hommages à monsieur B. N. Arnason

ROSARIO TREMBLAY

Monsieur Bjorn Nicholas Arnason, b.a., ll.d., sous-ministre de la Coopération et du développement coopératif de la Saskatchewan, a pris sa retraite le 31 décembre 1967, après 38 ans de loyaux services dans le domaine coopératif et gouvernemental. Ses nombreux amis l'appellent simplement Barney Arnason.

Né au Manitoba, tout jeune encore, sa famille déménagea en Saskatchewan. Il fit des études en histoire et en économie politique à l'université de Saskatchewan. Il commença sa carrière en 1929, en agissant comme économiste en commercialisation pour le Service des coopératives et des marchés du ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.

En 1932, il fut nommé commissaire de la coopération et de la com-

mercialisation et « régistrare » des associations coopératives. Et, après l'adoption de la loi autorisant la création des *Credit Unions* en 1937, il devint aussi « régistrare » des *Credit Unions*.

Lorsque le ministère de la Coopération fut créé en 1944 en Saskatchewan (il s'agissait du premier ministère du genre dans le Commonwealth britannique), il en devint le sous-ministre. À ce titre, il était « régistrare » des coopératives et des *Credit Unions* et président de la régie de la Coopération de garantie (Fonds de sécurité) et de la régie des valeurs mobilières émises par les coopératives.

La carrière du docteur Arnason ne se limita pas au fonctionnarisme; elle embrassa pratiquement toutes les activités coopératives de la Saskatchewan. Monsieur Arnason croyait fermement en la formule coopérative et tous ses actes constituaient un encouragement et une assistance aux coopérateurs.

De 1934 à 1940, il était secrétaire de la *Saskatchewan Conference of Trading Association*, ancêtre de la *Cooperative Union* de la Saskatchewan, aujourd'hui connue sous le nom de *Cooperative Development Association*. Il demeura secrétaire de la *Cooperative Union* jusqu'en 1944. De 1943 à 1944, il fut secrétaire-trésorier du comité de réorganisation de la *Cooperative Union* du Canada.

Monsieur Arnason fut aussi un des fondateurs et le premier secrétaire de la *Canadian Cooperative Implementations, Limited*, de 1940 à 1942. Il a été le premier secrétaire exécutif de la Ligue des *Credit Unions* de la Saskatchewan. Il occupa ce poste de 1938 jusqu'en 1947.

On lui confia plusieurs autres missions importantes. En 1944-1945, il est membre de la Commission royale d'enquête sur les coopératives (Commission McDougall). En 1965, il agit comme conseiller auprès de la délégation canadienne à la Conférence du Bureau International du Travail sur le rôle des coopératives dans les pays en voie de développement.

L'Université de Saint-François-Xavier d'Antigonish, N.-É., lui décerna, en 1953, un doctorat honorifique en droit pour sa participation active et efficace à la fondation et au développement de coopératives et de Caisses populaires.

Monsieur Arnason a été un ami compréhensif du Canada français. En 1943, après avoir séjourné quel-

## LE RÔLE DE L'HOMME DANS L'ENTREPRISE

*Aux problèmes nouveaux entraînés par l'automatisation, on a trouvé des solutions neuves mettant en relief l'importance du facteur humain dans le bon fonctionnement des rouages de l'industrie.*

*Jean Tainturier, chef du service étranger du quotidien Le Devoir et correspondant particulier du journal Le Monde au Canada, relate ci-dessous les propos qu'il a échangés avec monsieur Sylvère Seurat, président directeur général de la firme EUREQUIP, lors de la visite de ce dernier au Québec, il y a quelque temps.*

Telle pourrait être la devise d'une firme d'un genre tout nouveau: EUREQUIP. Et s'il fallait définir en quelques mots cette entreprise, il faudrait dire qu'elle traite non seulement des problèmes d'organisation ou d'installation de nouvelles usines ou qu'elle modernise les structures et les organigrammes; mais surtout qu'elle est véritablement la première société (équipée pour le faire professionnellement) à étudier le rôle de l'homme dans l'entreprise.

### *Une spécialité : l'homme*

La spécialité d'EUREQUIP, c'est en effet l'homme (l'ouvrier, le cadre moyen, la maîtrise, la direction), aux prises, de plus en plus fréquemment, avec l'automatisation, les nouvelles exigences techniques et socio-

*Debout: Docteur B. N. Arnason, sous-ministre de la coopération de la Saskatchewan, monsieur Rosario Tremblay, officier des relations publiques de la F.C.P.D.; assis: Monsieur Lionel Coderre, ministre de la coopération.*

ques jours dans le Québec, où il rencontra monsieur le sénateur Vaillancourt et plusieurs autres dirigeants de notre Fédération, il s'empressa, de retour à Regina, d'autoriser les coopératives d'épargne et de crédit à porter le nom de Caisses populaires et d'utiliser le français comme langue de travail. Toute une littérature rédigée en français a été

#### JEAN TAINURIER

logiques, l'adaptation à des responsabilités nouvelles, le besoin d'une formation différente exigée par la mutation du travail.

L'évolution rapide, de plus en plus rapide, des spécialisations professionnelles comme des techniques industrielles, la concurrence de plus en plus impitoyable qui oblige à la fermeture, à la reconversion ou à la transformation des usines, tous ces facteurs posent le problème de l'homme et de sa faculté de suivre le rythme du progrès; de se recycler.

Un ancien élève de l'École polytechnique de Paris (Géniemaritime), monsieur Sylvère Seurat — qui a la rigueur d'un scientifique et la générosité verbale d'un humaniste — a créé en 1959 EUREQUIP, aujourd'hui dotée d'un personnel pluridisciplinaire de 70 spécialistes et enrichie d'un « palmarès » impressionnant, preuve que ses services sont plus que nécessaires: indispensables.

C'est dans les années 50, alors qu'il était directeur adjoint de la production à l'Électricité de France (E.D.F.), que monsieur Seurat a pris conscience des problèmes de l'homme dans l'entreprise, en particulier quand il s'est agi pour la France de la modernisation de son équipement et que s'est posée la question de l'adaptation des ouvriers à des fonctions et responsabilités nouvelles. <

(*Technique*, octobre 1967.)



préparée en conséquence. Ce n'est donc pas surprenant que monsieur Arnason ait été décoré en 1964 par le Conseil de la Coopération de la Saskatchewan, dont le président est nul autre que Ted. Préfontaine.

Les coopérateurs de la Saskatchewan lui firent une fête d'adieu, jeudi, le 30 novembre 1967, à Regina. Le gouvernement de la Saskatchewan y était représenté par son ministre de la Coopération et du Développement coopératif, l'honorable Lionel Coderre, le premier Canadien français à occuper ce poste dans le cabinet de cette province. Toutes les fédérations coopératives de la Saskatchewan et de l'Ouest avaient envoyé des représentants à cette manifestation. La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins était représentée par monsieur Rosario Tremblay, officier des relations publiques. Les nombreux témoignages

d'appréciation qu'a reçus monsieur Arnason sont bien mérités. Il a voué sa vie au service des petits et des pauvres en se faisant un ardent apôtre de la coopération.

Monsieur Arnason, dans sa grande modestie, attribue tout le mérite à ses nombreux collaborateurs, dont plusieurs sont déjà décédés.

Monsieur Arnason n'entend pas rester oisif. Il entreprendra au printemps, avec madame Arnason, une mission de deux ans à titre de conseiller en coopération auprès du gouvernement de la Zambie (autrefois la Rhodésie du Nord), en Afrique.

En réitérant l'expression de notre admiration et de notre amitié au docteur Arnason pour l'œuvre magnifique qu'il a accomplie au Canada, nous formons des vœux de santé et de bonheur pour lui et son épouse dans la belle mission qu'il a accepté d'accomplir en Afrique. <

# La formation des cadres

WM. J. PLATT,

Stanford Research Institute,

Traduction: Alfred Garon

## Une priorité: l'humanisation de l'entreprise

L'entreprise attache souvent beaucoup plus d'importance au marché, au capital matériel, à la technologie et au financement qu'à la formation de son personnel.

Cependant aujourd'hui un certain nombre de facteurs l'incitent à accorder une attention accrue, voire prioritaire, à la formation de son capital humain.

I. *Le fossé démographique.* Les personnes âgées de 35 à 44 ans, parmi lesquelles on recrute ordinairement les administrateurs et directeurs, ne seront plus en nombre suffisant d'ici dix ans et l'on devra

alors faire appel à des employés plus jeunes pour remplacer les cadres.

II. *La pénurie de main-d'œuvre.* Elle se fait particulièrement sentir depuis que le taux général de chômage est descendu à 4%. Une étude faite en 1965 dans 60 pays montre que les gérants et techniciens qualifiés sont en demande croissante dans le monde entier.

III. *La dynamique du changement.* Le fait patent de l'évolution entraîne des exigences accrues sur le plan du savoir chez les membres d'une entreprise. Les connaissances de la science et de la technologie augmentent de façon géométrique. Elles menacent d'atteindre le point de saturation à moins que l'homme, par son développement personnel, ne réussisse à assimiler cette accumulation de notions nouvelles.

IV. *L'assentiment des employés.* Notre époque se caractérise par un désir d'autonomie personnelle et de participation aux décisions qui affectent l'individu. Maintenant que le plein emploi est pratiquement un fait accompli, l'employé s'intéresse davantage à son progrès personnel, il recherche l'occasion d'orienter lui-même cette évolution.

V. *La formation du capital humain.* Des enquêtes économiques ont montré les avantages de l'investissement dans le capital humain, pour la société en général et pour l'individu en particulier. L'économiste Denison affirme que parmi tous les facteurs de croissance économique aux États-Unis entre 1929 et 1957 — le capital matériel, le savoir, la technologie et l'éducation — cette dernière a contribué pour 42 pour cent à l'accroissement *per capita*.

Gary Becker a confirmé qu'une éducation de niveau collégial se traduit pour l'individu par un taux de rendement de 10 à 12% par année.

Ces chiffres démontrent que l'investissement en éducation se compare avantageusement à l'investissement en capital. Sans compter tous les bénéfices culturels que l'individu et la société peuvent en retirer. Si

l'éducation représente une telle valeur pour l'individu et la société, pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'entreprise? En général, la réponse est positive.

## Systemes d'administration

« L'administration c'est l'art de voir à ce que le travail soit exécuté par le personnel. » À partir de cette simple définition, les philosophes de l'administration se sont demandé comment concilier les objectifs de l'entreprise et ceux de chacun de ses membres.

McGregor a donné une explication remarquable de ce concept dans son ouvrage *The Human Side of Enterprise*. Il définit ainsi la participation à l'administration: « la création de conditions telles que les membres du personnel puissent le mieux atteindre leurs propres buts par la poursuite de ceux de l'entreprise ».

Il faudrait maintenant relier la notion de participation à l'administration à celle d'administration par objectif.

Les plus fortes motivations, selon Herzberg, sont l'estime d'autrui, la fierté de la réussite personnelle, la liberté de choix des moyens pour l'accomplissement d'une tâche et la possibilité de s'y épanouir — toutes choses trop souvent négligées par la direction.

La participation à l'administration vise à mettre l'énergie et l'esprit de création du personnel au service de l'entreprise en vue de la satisfaction de toute la gamme des besoins.

McGregor soutient que les systèmes autoritaires traditionnels sont basés sur de faux préjugés selon lesquels le travail horripile l'homme moyen: on doit le contraindre, le diriger et le surveiller si l'on veut qu'il soit productif. Selon le concept de la participation, l'administration reconnaît que le travail qui est de nature à combler le mieux les besoins transcendants de l'homme est en même temps celui qui lui permet d'épanouir sa personnalité et de s'accomplir. ◀

(*Technique*, nov.-déc. 1967.)

# Monsieur Ernest Guimond n'est plus

CYRILLE VAILLANCOURT

*Monsieur Ernest Guimond.*



Le mouvement des Caisses populaires Desjardins vient de perdre un de ses dirigeants, monsieur Ernest Guimond, président de L'Union régionale des Caisses populaires Desjardins du district de Québec et de La Caisse centrale Desjardins de Lévis, et gérant de La Caisse populaire de Québec-Est.

Monsieur Guimond était aussi administrateur du Conseil de la Coopération du Québec, de La Société de fiducie du Québec, directeur de L'Action Sociale, Limitée et de L'Action sociale Catholique, et membre

de la Commission des Écoles catholiques de Québec.

À la fondation de La Caisse populaire postale de Québec, en février 1943, monsieur Guimond en devint le premier gérant. Le 1<sup>er</sup> avril 1945, il entra au service de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins à titre d'inspecteur, jusqu'au 12 juillet 1948 alors qu'il fut nommé gérant de La Caisse populaire de Québec-Est. Il devenait administrateur de L'Union régionale des Caisses populaires Desjardins du district de Québec, le 25 juin 1950, vice-président de cette Union, le 8 juillet 1963, et président, le 27 juin 1967.

Monsieur Guimond était né à Cap Saint-Ignace en 1915. Une fois ses études terminées, il fut employé à la Maison Méthot et Frères, Limitée, de cette même localité.

Il avait épousé Mademoiselle Juliette Guimond, et était le père de six enfants.

Monsieur Guimond a été toute sa vie d'un dévouement inlassable envers son prochain, ne refusant jamais d'aider les siens. Il a toujours

travaillé avec ardeur et savoir-faire. Il disait, lorsqu'on a célébré ses noces d'argent, que j'avais été un père pour lui; j'ajouterai pour ma part que j'ai toujours considéré monsieur Guimond comme s'il avait été un de mes enfants. À ceux qui lui recommandaient de ne pas tant travailler, monsieur Guimond répondait qu'il préférerait trop travailler mais faire quelque chose de constructif et surtout d'aider les siens que de vivre plus longtemps et ne rien, ou presque rien réaliser.

Monsieur Guimond est décédé le 19 décembre 1967, à l'âge de 52 ans et 10 mois. Son service funèbre a été chanté le 23 décembre en l'église Saint-Roch de Québec, à 2 heures p. m.

Nous prions madame Guimond et ses enfants d'agréer nos bien sincères condoléances. Ils peuvent être assurés que le souvenir de celui qu'ils aimaient vivra longtemps au sein des Caisses populaires. Puissent les enfants de monsieur Guimond tirer de la vie de leur père une leçon qui leur permettra de faire du bien toute leur existence; leur père a été un modèle, à eux de l'imiter. ◀

## UN CAISSIER DE BANQUE AUTOMATIQUE

*Un caissier automatique, c'est-à-dire un distributeur automatique de billets de banque, vient d'être installé, à titre d'essai, dans l'une des plus importantes caisses d'épargne d'Upsala, en Suède. L'appareil assure à toute heure un service permettant aux clients d'encaisser de l'argent quand les guichets sont fermés.*

Le client qui désire retirer des fonds de son compte introduit sa carte perforée de crédit dans une fente ménagée à l'extérieur du coffre-fort placé dans la muraille. Un mécanisme se met alors en mouvement, mécanisme qui comporte un lecteur de carte et deux séries de boutons: l'une pour indiquer la somme à retirer et l'autre — à dix boutons — pour l'enregistrement du numéro de code du titulaire du compte courant.

L'insertion de la carte dans la fente de lecture provoque l'éclairage

des boutons de sélection au moyen desquels le client indique la somme qu'il désire retirer. Puis, en utilisant l'autre série de boutons, l'utilisateur enregistre son numéro de code. Ce dernier ayant été « approuvé » par la machine, un signal vert s'allume qui déclenche le début de l'opération de distribution des billets. Ceux-ci apparaissent successivement lorsque le précédent a été retiré. Une fois la somme prélevée et la carte enlevée, la caisse forte se referme automatiquement.

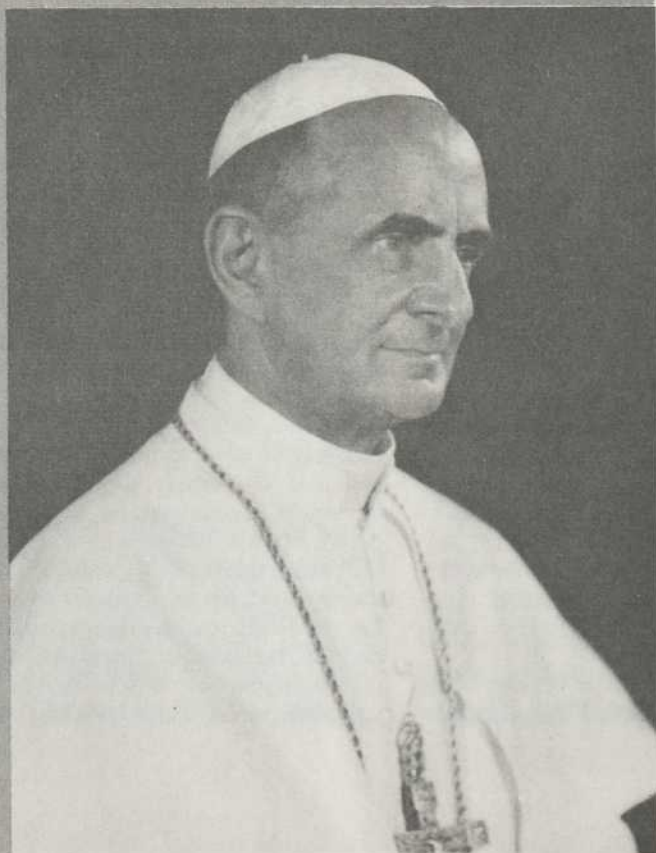
Le prototype de ce caissier automatique a été conçu pour la distribution de cinq billets d'une valeur de cent couronnes chacun, mais il peut être adapté sans difficulté à des billets étrangers de n'importe quelle valeur et de n'importe quel format. Le double contrôle d'identité de la carte perforée permet de protéger la banque et ses clients contre les manœuvres frauduleuses. ◀

# LE DÉVELOPPEMENT

## nouveau nom de la paix

### IV

*Photos gracieusement fournies  
par L'Œuvre pontificale de la Propagation  
de la Foi*



**Vers un monde solitaire.** Une telle situation, si lourde de menaces pour l'avenir, nous afflige profondément. Nous gardons cependant espoir : un besoin plus senti de collaboration, un sens plus aigu de la solidarité finiront par l'emporter sur les incompréhensions et les égoïsmes. Nous espérons que les pays dont le développement est moins avancé sauront profiter de leur voisinage pour organiser entre eux, sur des aires territoriales élargies, des zones de développement concerté : établir des programmes communs, coordonner les investissements, répartir les possibilités de production, organiser les échanges. Nous espérons aussi que les organisations multilatérales et internationales trouveront, par une réorganisation nécessaire, les voies qui permettront aux peuples encore sous-développés de sortir des impasses où ils semblent enfermés et de découvrir eux-mêmes, dans la fidélité à leur génie propre, les moyens de leur progrès social et humain. — 64

**Peuples artisans de leur destin.** Car c'est là qu'il faut en venir. La solidarité mondiale, toujours plus efficiente, doit permettre à tous les peuples de devenir eux-mêmes les artisans de leur destin. Le passé a été trop souvent marqué par des rapports de force entre nations : vienne le jour où les relations internationales seront marquées au coin du respect mutuel et de l'amitié, de l'interdépendance dans la collaboration, et de la promotion commune sous la responsabilité de chacun. Les peuples plus jeunes ou plus faibles demandent leur part active dans la construction d'un monde meilleur, plus respectueux des droits et de la vocation de chacun. Cet appel est légitime : à chacun de l'entendre et d'y répondre. — 65

#### LA CHARITÉ UNIVERSELLE

Le monde est malade. Son mal réside moins dans la stérilisation des ressources ou leur accaparement par quelques-uns, que dans le manque de fraternité entre les hommes et entre les peuples. — 66

**Devoir d'accueil.** Nous ne saurions trop insister sur le devoir d'accueil — devoir de solidarité humaine et de charité chrétienne —, qui incombe soit aux familles, soit aux organisations culturelles des pays hospitaliers. Il faut, surtout pour les jeunes, multiplier les foyers et les maisons d'accueil.

*L'encyclique de Sa Sainteté Paul VI sur le développement des peuples (Populorum progressio), du 26 mars 1967, n'a pas fini de retenir l'attention des penseurs, des hommes politiques, des économistes, des sociologues, des hommes d'action. Tandis que nos lecteurs se penchent sur les problèmes de notre évolution économique, nous croyons profitable d'offrir à leur méditation de larges extraits de ce document historique, véritable cri d'alarme en vue d'une paix universelle par un juste équilibre des richesses que se partagent les peuples.*

Cela d'abord en vue de les protéger contre la solitude, le sentiment d'abandon, la détresse, qui brisent tout ressort moral. Aussi, pour les défendre contre la situation malsaine où ils se trouvent, forcés de comparer l'extrême pauvreté de leur patrie avec le luxe et le gaspillage qui, souvent, les entourent. Encore, pour les mettre à l'abri des doctrines subversives et des tentations agressives qui les assaillent, au souvenir de tant de *misère imméritée*. Enfin surtout en vue de leur apporter, avec la chaleur d'un accueil fraternel, l'exemple d'une vie saine, l'estime de la charité chrétienne authentique et efficace, l'estime des valeurs spirituelles. — 67

**D**raine de jeunes étudiants. Il est douloureux de le penser : de nombreux jeunes, venus dans des pays plus avancés pour recevoir la science, la compétence et la culture qui les rendront plus aptes à servir leur patrie, y acquièrent certes une formation de haute qualité, mais y perdent trop souvent l'estime des valeurs spirituelles qui se rencontraient souvent comme un précieux patrimoine, dans les civilisations qui les avaient vu grandir. — 68

**†** Travailleurs émigrés. Le même accueil est dû aux travailleurs émigrés qui vivent dans des conditions souvent inhumaines, en épargnant sur leur salaire pour soulager un peu leur famille demeurée dans la misère sur le sol natal. — 69

(...) former des ouvriers qualifiés, préparer des ingénieurs et des cadres, les introduire progressivement dans les postes les plus élevés, c'est ce que le sens social des techniciens travaillant en pays moins développés devrait leur inspirer. C'est ainsi que ces étudiants d'une école normale à Malawi seront les futurs maîtres de leurs jeunes concitoyens.



**Sens social.** Notre seconde recommandation est pour ceux que leurs affaires appellent en pays récemment ouverts à l'industrialisation : industriels, commerçants, chefs ou représentants de plus grandes entreprises. Il arrive qu'ils ne soient pas dépourvus de sens social dans leur propre pays : pourquoi reviendraient-ils aux principes inhumains et à l'individualisme quand ils opèrent en pays moins développés ? Leur situation supérieure doit au contraire les inciter à se faire les initiateurs du progrès social et de la promotion humaine, là où leurs affaires les appellent. Leur sens même de l'organisation devrait leur suggérer les moyens de valoriser le travail indigène, de former des ouvriers quali-



*Cette religieuse espagnole du Sacré-Cœur, soignant un lépreux dans le diocèse de Bombay (Inde), illustre fort bien cette phrase du Souverain Pontife : Une population perçoit vite si ceux qui viennent à son aide le font avec ou sans affection, pour appliquer les techniques ou pour donner à l'homme toute sa valeur. Son sourire n'est-il pas enveloppé d'amour fraternel ?*

fiés, de préparer des ingénieurs et des cadres, de laisser place à leur initiative ; de les introduire progressivement dans les postes plus élevés, les préparant ainsi à partager avec eux, dans un avenir rapproché, les responsabilités de la direction. Que du moins la justice règle toujours les relations entre chefs et subordonnés. Que des contrats réguliers aux obligations réciproques les régissent. Que nul enfin, quelle que soit sa situation, ne demeure injustement soumis à l'arbitraire. — 70

**Missions de développement.** De plus en plus nombreux, Nous Nous en réjouissons, sont les experts envoyés en mission de développement par des institutions internationales ou bilatérales ou des organismes privés : « ils ne doivent pas se conduire en maîtres, mais en assistants et collaborateurs ». <sup>1</sup> Une population perçoit vite si ceux qui viennent à son aide le font avec ou sans affection, pour appliquer les techniques ou pour donner à l'homme toute sa valeur. Leur message est exposé à n'être point accueilli, s'il n'est comme enveloppé d'amour fraternel. — 71

**Qualité des experts.** À la compétence technique nécessaire, il faut donc joindre les marques authentiques d'un amour désintéressé. Affranchis de toute superbe nationaliste comme de toute apparence de racisme, les experts doivent apprendre à travailler en étroite collaboration avec tous. Ils savent que leur compétence ne leur confère pas une supériorité dans tous les domaines. La civilisation qui les a formés contient certes des éléments d'humanisme universel, mais elle n'est ni unique ni exclusive, et ne peut être importée sans adaptation. Les agents de ces missions auront à cœur de découvrir, avec son histoire, les composantes et les richesses culturelles du pays qui les accueille. Un

1. *Gaudium et Spes*, n. 85, p. 2.



*Dialogue des civilisations.* À l'ouverture de l'école « Ikwezi Lokusa » (Étoile du Matin) pour enfants handicapés. Le R. P. Paul Koppelberg, c. s. sp., directeur de la Sainte-Enfance en Allemagne de l'Ouest, conversant avec le chef Kaiser Matanzima, premier ministre du Transkei (à sa droite) et M. B. Mdledle, ministre de l'Éducation (à sa gauche).

rapprochement s'établira qui fécondera l'une et l'autre civilisation. — 72

**Dialogue des civilisations.** Entre les civilisations comme entre les personnes, un dialogue sincère est en effet créateur de fraternité. L'entreprise du développement rapprochera les peuples dans les réalisations poursuivies d'un commun effort si tous, depuis les gouvernements et leurs représentants jusqu'au plus humble expert, sont animés d'un amour fraternel et mus par le désir sincère de construire une civilisation de solidarité mondiale. Un dialogue centré sur l'homme, et non sur les denrées ou les techniques, s'ouvrira alors. Il sera fécond s'il apporte aux peuples qui en bénéficient les moyens de s'élever et de se spiritualiser; si les techniciens se font éducateurs et si l'enseignement donné est marqué par une qualité spirituelle et morale si élevée qu'il garantisse au développement, non seulement économique, mais humain. Passée l'assistance, les relations ainsi établies dureront. Qui ne voit de quel poids elles seront pour la paix du monde? — 73

**Appel aux jeunes.** Beaucoup de jeunes ont déjà répondu avec ardeur et empressement à l'appel de Pie XII pour un laïcat missionnaire. <sup>2</sup> Nombreux sont aussi ceux qui se sont spontanément mis à la disposition d'organismes, officiels ou privés, de collaboration avec les peuples en voie de développement. Nous Nous réjouissons d'apprendre que dans certaines nations le « service militaire » peut devenir en partie un « service social », un « service tout court ». Nous bénissons ces initiatives et les bonnes volontés qui y répondent. Puissent tous ceux qui se réclament du Christ entendre son appel : « J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire, j'étais un étranger et vous m'avez accueilli, nu et vous m'avez vêtu, malade et vous m'avez visité, prisonnier et vous êtes venus me voir. » <sup>3</sup> Personne ne peut demeurer indifférent au sort de ses frères encore plongés dans la misère, en proie à l'ignorance, victimes de l'insécurité. Comme le cœur du Christ, le cœur du chrétien doit compatir à cette misère : « J'ai pitié de cette foule. » <sup>4</sup> — 74

**Prière et action.** La prière de tous doit monter avec ferveur vers le Tout-Puissant, pour que l'humanité, ayant pris conscience de si grands

2. Cf. Encyclique *Fidei Donum*, 21 avril 1957, *AAS* 49 (1957), p. 246.

3. *Matth.*, 25, 35-36.

4. *Marc*, 8, 2.



*La paix ne se réduit pas à une absence de guerre, fruit de l'équilibre toujours précaire des forces, Elle se construit, jour après jour, dans la poursuite d'un ordre voulu de Dieu, qui comporte une justice plus parfaite entre les hommes. « Donnez-moi deux bombardiers », disait monsieur Raoul Follereau, c'est-à-dire la valeur en argent de ces deux engins de destruction et j'enraie la lèpre du monde. On voit ici le fondateur de la Journée mondiale des Lépreux, tout heureux de tenir dans ses bras un beau bébé quelque peu craintif. Monsieur Follereau est ici à la léproserie de la Rive au Congo. Il est entouré du Président de la République, M. Kasa Vubu (à l'extrême gauche) et de plusieurs membres du gouvernement congolais.*

maux, s'applique avec intelligence et fermeté à les abolir. À cette prière doit correspondre l'engagement résolu de chacun, à la mesure de ses forces et de ses possibilités, dans la lutte contre le sous-développement. Puissent les personnes, les groupes sociaux et les nations se donner la main fraternellement, le fort aidant le faible à grandir, y mettant toute sa compétence, son enthousiasme, et son amour désintéressé. Plus que quiconque, celui qui est animé d'une vraie charité est ingénieux à découvrir les causes de la misère, à trouver les moyens de la combattre, à la vaincre résolument. Faiseur de paix, « il poursuivra son chemin, allumant la joie et versant la lumière et la grâce au cœur des hommes sur toute la surface de la terre, leur faisant découvrir par delà toutes les frontières, des visages de frères, des visages d'amis ». <sup>5</sup> — 75

### LE DÉVELOPPEMENT EST LE NOUVEAU NOM DE LA PAIX

**Conclusion.** Les disparités économiques, sociales et culturelles trop grandes entre peuples provo-

5. Allocution de Jean XXIII lors de la remise du prix Balzan, le 10 mai 1963, *AAS* 55 (1963), p. 455.

quent tensions et discordes, et mettent la paix en péril. Comme Nous le disions aux Pères conciliaires au retour de notre voyage de paix à l'O.N.U. : « la condition des populations en voie de développement doit être l'objet de notre considération, disons mieux, notre charité pour les pauvres qui sont dans le monde — et ils sont légions infinies — doit devenir plus attentive, plus active, plus généreuse ». <sup>6</sup> Combattre la misère et lutter contre l'injustice, c'est promouvoir, avec le mieux-être, le progrès humain et spirituel de tous, et donc le bien commun de l'humanité. La paix ne se réduit pas à une absence de guerre, fruit de l'équilibre toujours précaire des forces. Elle se construit jour après jour, dans la poursuite d'un ordre voulu de Dieu, qui comporte une justice plus parfaite entre les hommes. <sup>7</sup> — 76

**Sortir de l'isolement.** Ouvriers de leur propre développement, les peuples en sont les premiers responsables. Mais ils ne le réaliseront pas dans l'isolement. Des accords régionaux entre peuples faibles pour se soutenir mutuellement, des ententes plus amples pour leur venir en aide, des conventions plus ambitieuses entre les uns et les autres pour établir des programmes concertés sont les jalons de ce chemin du développement qui conduit à la paix. — 77

**Vers une autorité mondiale efficace.** Cette collaboration internationale à vocation mondiale requiert des institutions qui la préparent, la coordonnent et la régissent, jusqu'à constituer un ordre juridique universellement reconnu. De tout cœur, Nous encourageons les organisations qui ont pris en main cette collaboration au développement, et souhaitons que leur autorité s'accroisse. « Votre vocation, disions-Nous aux représentants des Nations-Unies à New-York, est de faire fraterniser, non pas quelques-uns des peuples, mais tous les peuples (...). Qui ne voit la nécessité d'arriver ainsi progressivement à instaurer une autorité mondiale en mesure d'agir efficacement sur le plan juridique et politique ? » <sup>8</sup> — 73

(À suivre)

6. *AAS* 57 (1965), p. 896.

7. Cf. Encyclique *Pacem in terris*, 11 avril 1963, *AAS* 55 (1963), p. 301.

8. *AAS* 57 (1965), p. 880.

Je sais que l'État a aussi un grand rôle à jouer dans l'économie moderne et, pour ma part, j'ai bien hâte qu'une fois réglé le problème constitutionnel, nous puissions enfin consacrer toutes nos énergies à des tâches d'expansion industrielle, commerciale et financière dans un Québec où il reste tellement à faire. Mais pour être pleinement valable, l'action de l'État doit elle-même s'appuyer sur les forces vives de la nation. Rien ne saurait remplacer les valeurs d'initiative, de discipline et de solidarité qu'incarne si bien le mouvement coopératif.

Honorable Daniel Johnson  
*premier ministre du Québec*

